

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

Le 17 mars 2016

Assemblée du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 17 mars 2016 à dix-neuf heures trente à la MRC de Portneuf, 185, Route 138 à Cap-Santé, à laquelle sont présents :

Le président, M. Bernard Gaudreau, ville de Neuville;
M. Denis Jobin, ville de Cap-Santé;
Mme Denise Matte, municipalité de Deschambault-Grondines;
M. Serge Paquin, ville de Donnacona;
M. Jacques Tessier, ville de Lac-Saint-Joseph;
M. Mario Émond, ville de Lac-Sergent;
M. Yves Pagé, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;
M. François Couture, ville de Pont-Rouge;
Mme Chantale Hamelin, ville de Portneuf;
Mme Andrée St-Laurent, municipalité de Rivière-à-Pierre;
M. Francis Marcotte, municipalité de Saint-Alban;
M. Réjean Leclerc, ville de Saint-Basile;
M. Dominic Tessier-Perry, municipalité de Saint-Casimir;
M. Martin Chabot, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
M. Sébastien Leclerc, municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;
M. Daniel Perron, paroisse de Saint-Gilbert;
Mme Rose-Line Lavoie, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;
M. Bernard Ayotte, ville de Saint-Raymond;
M. Guy Lachance, paroisse de Saint-Thuribe;
Mme Josée Martin, municipalité de Saint-Ubalde.

Toutes les personnes ci-dessus mentionnées sont membres du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et forment quorum.

Les représentants des municipalités de Fossambault-sur-le-Lac, Saint-Marc-des-Carières, Shannon et la MRC de Portneuf sont absents de la présente assemblée.

Le directeur général, M. Jean-Luc Mercure, ainsi que la secrétaire-trésorière, Mme Élane Verret, assistent également à la présente séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

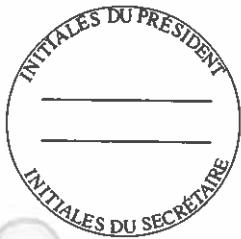
SUR LA PROPOSITION DE M. RÉJEAN LECLERC, IL EST RÉSOLU :

30-03-2016

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant au point *Affaires diverses* les sujets suivants :

- a) Mise à jour de la politique de civilité
- b) Programme de couches réutilisables

ADOPTÉE



№ de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

PRÉSENCE DE M. SÉBASTIEN LECLERC

M. Sébastien Leclerc, représentant de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, arrive à ce stade-ci de la réunion et occupe immédiatement son siège.

MOT DE BIENVENUE

Le président, M. Bernard Gaudreau, souhaite la bienvenue à M. Guy Lachance qui est le nouveau représentant de la paroisse de Saint-Thuribe.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18-02-2016 – DISPENSE DE LECTURE

Chacun des membres de la Régie ayant reçu dans les délais requis, copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

A) CORRECTION

Aucune.

B) ADOPTION

SUR LA PROPOSITION DE MME ANDRÉE ST-LAURENT, IL EST RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 18 février 2016 soit adopté tel que déposé;

QUE le président et la secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

ADOPTÉE

APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

SUR LA PROPOSITION DE M. SERGE PAQUIN, IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes ci-dessous pour les périodes se terminant le 29 février 2016 :

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
Liste des fournisseurs au 29 février 2016

Fournisseur	Description de la dépense	Montant
ACCEO (Paiement direct)	Frais mensuel - MaPaie.net	51,51 \$
	Renouvellement plan de service Acomba du 04/04/2016 au 04/04/2017	1 591,78 \$
AGI Ltée	Entretien bouteur 0411	37,46 \$
	Entretien compacteur 0294	253,68 \$
	Entretien général	45,70 \$
	Huile & graisse	97,01 \$

31-03-2016

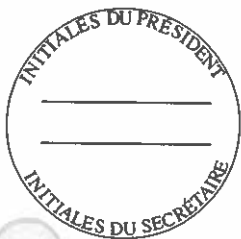
32-03-2016



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

	Quincaillerie/outils	886,46 \$
Appareils de réfrigération pour recyclage	Congélateurs	100,00 \$
	Réfrigérateurs	200,00 \$
Aquasan Itée	Produits chimiques	3 158,48 \$
CARRA	Remises de février 2016	311,59 \$
Centre de rénovation Ferland	Quincaillerie/outils	56,80 \$
Chemco inc.	Produits chimiques	(68,99) \$
Conception P.M.B. inc.	Entretien compacteur 0206	1 747,90 \$
Courrier de Portneuf	Offres d'emplois	478,48 \$
Denson Automation inc.	Entretien usine lixiviat	172,46 \$
Élaine Verret	Déplacements et fournitures de bureau février 2016	54,60 \$
Électronique Émond inc.	Télécommunications	247,18 \$
Équip. bur. Portneuf Champlain	Fournitures de bureau	714,17 \$
Équipements Sigma inc.	Entretien bouteur 0411	463,64 \$
Exova	Analyses de laboratoire	725,28 \$
Extermination Cloutier enr.	Contrat janvier à avril 2016	367,90 \$
Gaudreau Environnement inc.	BFS février 2016	506,09 \$
	BFS janvier 2016	710,90 \$
	Collecte sélective et collecte matières organiques - Janvier 2016	89 787,60 \$
	Livraison de bacs matières recyclables	2 118,42 \$
	Location conteneurs matières recyclables	9 717,36 \$
	Transport et location de conteneurs St-Raymond	1 965,58 \$
Gaz et Soudure Neuville inc.	Propane	28,17 \$
Groupe Harnois	Essence	180,41 \$
Groupe Négotel inc.	Services téléphoniques 22/02/2016 au 21/03/2016	510,91 \$
Groupe Ultima inc.	Renouvellement assurances 2016/04/01 au 2017/04/01	53 782,00 \$
GSI Environnement inc.	Traitement et transport des matières organiques	5 942,57 \$
Hewitt	Entretien compacteur 0206	443,90 \$
Huiles Desroches inc. (Les)	Huile & graisse	(503,31) \$
Hydro-Québec	Garage Neuville - 21/01/2016 - 17/02/2016	1 610,69 \$
	Usine BFS - 21/01/2016 au 17/02/2016	1 919,14 \$
	Usine lixiviat - 21/01/2016 au 17/02/2016	3 634,03 \$
I P L inc.	264 bacs verts de 360 litres + 500 mini-bacs de cuisine	19 669,01 \$
	486 bacs verts de 360 litres	32 716,48 \$
Impressions Borgia inc.	Fournitures BFS	991,26 \$
Interfas en fiducie	Prime assurance collective février 2016	3 607,18 \$
Jean-Luc Mercure	Déplacements février 2016 (incluant colloque 3RMCDQ)	746,54 \$
La Coop Univert	Entretien terrain	1 360,59 \$
Labrador Laurentienne	Autres biens non durables	13,34 \$
Laurentide re/sources inc.	Disposition des RDD	1 841,65 \$
Lise Bédard	Entretien garage janvier et février 2016	336,00 \$
Machineries Lourdes St-Raymond	Entretien compacteur 0294	405,08 \$
Maralix informatique enr.	Honoraires professionnels informatiques	781,83 \$
Merrill Allard inc.	Diesel	4 703,68 \$
Microtec Sécuri-T	Surveillance feu vol St-Raymond 14/03/2016 au 13/06/2016	68,89 \$
Ministre des Finances	Demande de CA au MDDELCC (déménagement du broyeur à bois)	569,00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises de février 2016	17 934,45 \$
Neopost Canada Itée	Achat de timbres	459,90 \$
Oxygène Portneuf inc.	Entretien compacteur 0206	2 957,99 \$
	Entretien général	127,16 \$
	Location d'équipement	98,59 \$
	Propane	255,18 \$
	Quincaillerie/outils	333,75 \$



№ de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Pépin Lettrage enr.	Autocollants 4" X 12" pour bacs	344,92 \$
Pneus Ratté inc.	Entretien rétrocaveuse 0108	478,07 \$
Produits chimiques Pro Plus Québec Linge	Articles de nettoyage	160,69 \$
Québec Linge	Entretien édifice	220,04 \$
Receveur général du Canada	Remises de février 2016	7 686,86 \$
REER des employés	Remises de février 2016	6 535,80 \$
Réseau Environnement	Adhésion 2016	615,12 \$
Résotel	Déménagement de postes téléphoniques et achat d'un nouveau poste	544,93 \$
Rogers Communications	Surveillance usine lixiviat	37,40 \$
S.A.A.Q.	Renouvellement immatriculations véhicules	1 542,98 \$
Salaires nets employés	Salaires nets des employés février 2016	34 530,52 \$
Sani St-Basile (2011) inc.	BFS février 2016	4 741,75 \$
	Entretien usine lixiviat	141,42 \$
Services de cartes Desjardins	Location TPV - février 2016	42,19 \$
Services Matrec inc.	Collecte déchets (commercial) - Février 2016 (incluant un crédit de 892.13 \$ surcharge carburant)	40 926,05 \$
	Collecte déchets (domestique) - Février 2016 (incluant un crédit de 1571.41 \$ surcharge carburant)	72 088,04 \$
	Location de conteneurs	229,95 \$
	Transport de conteneurs	400,68 \$
Supérieur Propane	Propane	88,53 \$
Supermarché J.C. Bédard Itée.	Articles de nettoyage	13,99 \$
	Autres biens non durables	3,99 \$
	Rencontre du C.E. 04/02/2016	162,49 \$
TechniPC Informatique	Fournitures de bureau	434,11 \$
Telus Mobilité	Cellulaires - Facture du 1er février 2016	450,41 \$
Telus Québec	Internet H.V.	74,68 \$
Valérie Duval	Articles de nettoyage	9,38 \$
Versalys	Formation MS-Word 2007 Manon Marcotte	333,43 \$
Ville de Neuville	Taxes municipales 2016	26 701,84 \$
Weigh-Tronix Canada ULC	Entretien balance	1 305,55 \$
Xerox Canada Itée	Contrat service photocopieur - 26/11/2015 au 26/02/2016	320,48 \$
Total général		475 191,39 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Éleine Verret, secrétaire-trésorière de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les dépenses au montant total de 475 191,39 \$.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 17e jour de mars 2016.

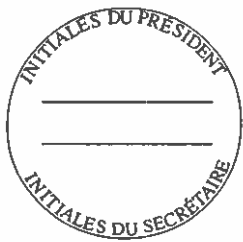
Éleine Verret, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

LISTE DES COMPTES CLIENTS AU 29 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des comptes clients au 29 février 2016;

SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO ÉMOND,
IL EST RÉSOLU :



N° de résolution
ou annotation
33-03-2016

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 29 février 2016 telle que transmise.

ADOPTÉE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 29 FÉVRIER 2015

**SUR LA PROPOSITION DE MME CHANTALE HAMELIN,
IL EST RÉSOLU :**

34-03-2016

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve le rapport budgétaire au 29 février 2016 tel que déposé.

ADOPTÉE

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 26-2014

A) RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

**SUR LA PROPOSITION DE MME DENISE MATTE,
IL EST RÉSOLU :**

35-03-2016

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte l'offre qui lui est faite de **CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE PORTNEUF** pour son emprunt par billets en date du 24 mars 2016 au montant de 1 800 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 26-2014. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

340 700 \$	2,27000 %	24 mars 2017
350 100 \$	2,27000 %	24 mars 2018
359 800 \$	2,27000 %	24 mars 2019
369 600 \$	2,27000 %	24 mars 2020
379 800 \$	2,27000 %	24 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

B) RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf souhaite emprunter par billet un montant total de 1 800 000 \$:



° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
26-2014	1 800 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

**SUR LA PROPOSITION DE MME CHANTALE HAMELIN,
IL EST RÉSOLU :**

36-03-2016

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 800 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 26-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 24 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	340 700 \$
2018	350 100 \$
2019	359 800 \$
2020	369 600 \$
2021	379 800 \$ (à payer en 2021)

ADOPTÉE

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

A) ANALYSES D'ÉCHANTILLONNAGE DE LA TORCHÈRE

CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour effectuer les analyses d'échantillonnage de la torchère située au LET de Neuville pour démontrer son efficacité de combustion;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	Prix AVANT taxes
Consulair inc.	4 490,00 \$
Exova	8 304,00 \$
SNC Lavalin	8 826,00 \$



N° de résolution
ou annotation

37-03-2016

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

**SUR LA PROPOSITION DE M. BERNARD AYOTTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf retienne la soumission de Consulair inc. pour effectuer les analyses d'échantillonnage de la torchère située au LET de Neuville, en considération du prix soumis de 4 490,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

B) TRANSPORT DES CONTENEURS

CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour le transport de conteneurs des écocentres de St-Raymond, St-Alban, Rivière-à-Pierre et St-Ubalde, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

TRANSPORT DE CONTENEURS – ÉCOCENTRE SAINT-RAYMOND

Soumissionnaire	Prix incluant les taxes
Gaudreau Environnement inc.	58 594,06 \$
Services Matrec inc.	73 859,94 \$
Eddy Fugère inc.	142 252,82 \$

TRANSPORT DE CONTENEURS – ÉCOCENTRE SAINT-ALBAN

Soumissionnaire	Prix incluant les taxes
Services Matrec inc.	28 551,74 \$
Gaudreau Environnement inc.	41 346,48 \$
Eddy Fugère inc.	62 661,38 \$

TRANSPORT DE CONTENEURS – ÉCOCENTRE RIVIÈRE-À-PIERRE

Soumissionnaire	Prix incluant les taxes
Services Matrec inc.	15 665,34 \$
Gaudreau Environnement inc.	21 488,00 \$
Eddy Fugère inc.	28 812,74 \$

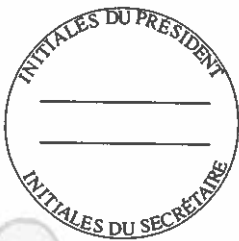
TRANSPORT DE CONTENEURS – ÉCOCENTRE SAINT-UBALDE

Soumissionnaire	Prix incluant les taxes
Services Matrec inc.	17 884,36 \$
Gaudreau Environnement inc.	25 563,95 \$
Eddy Fugère inc.	29 358,87 \$

**SUR LA PROPOSITION DE M. SÉBASTIEN LECLERC,
IL EST RÉSOLU :**

38-03-2016

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf retienne la soumission de Gaudreau Environnement inc. pour le transport des



№ de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

conteneurs de l'écocentre St-Raymond, au prix soumis de 58 594,06 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017;

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf retienne la soumission de Services Matrec inc. pour le transport des conteneurs de l'écocentre St-Alban, au prix soumis de 28 551,74 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017;

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf retienne la soumission de Services Matrec inc. pour le transport des conteneurs de l'écocentre Rivière-à-Pierre, au prix soumis de 15 665,34 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017;

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf retienne la soumission de Services Matrec inc. pour le transport des conteneurs de l'écocentre St-Ubalde, au prix soumis de 17 884,36 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017.

ADOPTÉE

DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CARTE VISA DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de transactions sont effectuées en ligne et exigent un paiement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs pièces d'équipement doivent parfois être acquises auprès de fournisseurs exigeant qu'un paiement soit effectué avant la livraison ou au moment de la livraison;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter et accélérer le processus de certaines transactions, il y a lieu d'autoriser M. Jean-Luc Mercure et Mme Élane Verret à demander et à gérer une carte Visa Desjardins;

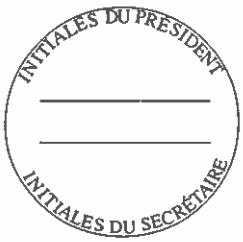
CONSIDÉRANT QUE seules les personnes ci-dessus mentionnées seront autorisées à procéder à des achats au moyen de cette carte;

CONSIDÉRANT QU'un rapport sera fait au comité exécutif sur l'utilisation de la carte et que toutes les dépenses effectuées sur cette carte seront également énumérées sur la liste des fournisseurs et présentées au conseil d'administration pour approbation;

**SUR LA PROPOSITION DE M. SÉBASTIEN LECLERC,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf délègue à M. Jean-Luc Mercure et Mme Élane Verret, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes Visa Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec les limites de crédit de 5 000,00 \$ octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération);

39-03-2016



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération l'accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-dessus soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

QUE les personnes identifiées ci-dessus puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;

QUE la Fédération des Caisses Desjardins du Québec puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

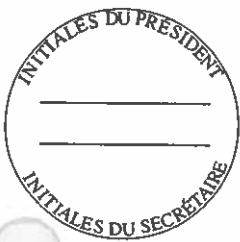
AVIS DE NON-CONFORMITÉ

La Régie a reçu un avis de non-conformité pour avoir traité 13 115 m³ à l'usine des boues de fosses septiques, la limite du certificat d'autorisation émis le 28 août 2012 permet une capacité maximale annuelle de 10 000 m³.

M. Jean-Luc Mercure informe le conseil d'administration qu'il a rencontré M. Julien Fortier du MDDELCC le 26 février dernier, rencontre à laquelle assistaient également Mme Éline Verret et M. Jean Bernier de la firme WSP. Cette rencontre avait pour but de discuter de la possibilité de demander une modification au certificat d'autorisation de l'usine de traitement des boues de fosses septiques pour permettre à la Régie de traiter un volume plus élevé.

Les dernières années d'exploitation de l'usine des BFS démontrent que le volume à traiter est plutôt de 13 000 m³ pour le secteur résidentiel. En 2016, l'usine des BFS traitera également les boues des fosses septiques de la ville de Lévis et, dans le prochain devis d'appel d'offres pour la vidange des installations septiques, la Régie souhaite intégrer les fosses septiques des ICI.

La Régie souhaite donc régulariser la situation en demandant au ministère d'apporter une modification au certificat d'autorisation afin d'augmenter la



no de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

capacité de traitement maximale de l'usine de BFS, pour la porter à environ 16 000 m³ annuels.

M. Mercure mentionne également que le certificat d'autorisation de l'usine de lixiviat sera aussi à réviser puisque l'usine de lixiviat traite actuellement 41 255 m³ annuellement sur une capacité maximale autorisée de 42 737 m³.

OFFRE DE SERVICES DE WSP - RÉVISION DES CERTIFICATS D'AUTORISATION DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DU LIXIVIAT

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation de l'usine de traitement des boues de fosses septiques (BFS) prévoit une capacité de traitement annuel de 10 000 m³;

CONSIDÉRANT QUE l'usine des BFS a traité un volume de 13 115 m³ en 2014 et 12 777 m³ en 2015, et ce, uniquement pour le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la Régie accueillera en 2016 les boues de fosses septiques de la ville de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE dès 2018, la Régie souhaite également offrir le service aux industries, commerces et institutions situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une modification du certificat d'autorisation de l'usine des BFS afin d'augmenter la capacité maximale de traitement annuel;

CONSIDÉRANT QUE la Régie devra également demander au MDDELCC une modification du certificat d'autorisation de la station de traitement du lixiviat;

CONSIDÉRANT QUE WSP Canada inc. a déposé une offre de services professionnels de 11 350,00 \$ plus les taxes applicables pour la révision des certificats d'autorisation de traitement des BFS et du lixiviat;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DENIS JOBIN,
IL EST RÉSOLU :**

40-03-2016

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte l'offre de services professionnels de WSP Canada inc. pour effectuer les demandes de modification des certificats d'autorisation de traitement des BFS et du lixiviat, au prix soumis de 11 350,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le directeur général, M. Jean-Luc Mercure, soit autorisé à signer tout document nécessaire dans le cadre de ces demandes de modification de certificats d'autorisation auprès du MDDELCC.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

OFFRE DE SERVICES DE TETRA TECH - DEMANDE DE MODIFICATION DU DÉCRET 443-2010 AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire entreprendre les démarches auprès du MDDELCC pour déposer une demande de modification du décret 443-2010 afin de résilier la garantie financière de 1 million de dollars pour la gestion postfermeture de l'enfouissement liée au décret d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech a déposé une offre de services pour rédiger la demande de modification du décret 443-2010 pour la somme de 1 000,00 \$ plus les taxes applicables;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL PERRON,
IL EST RÉSOLU :**

41-03-2016

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte l'offre de services de Tetra Tech pour la rédaction de la demande de modification du décret 443-2010 au prix soumis de 1 000,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur général, M. Jean-Luc Mercure, soit autorisé aux fins des présentes à signer tout document dans le cadre de ce mandat.

ADOPTÉE

AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'UNE MULE POUR LES OPÉRATIONS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE NEUVILLE

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO ÉMOND,
IL EST RÉSOLU :**

42-03-2016

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le directeur général, M. Jean-Luc Mercure, à demander des soumissions sur invitation en vue de procéder à l'achat d'une mule utilitaire pour les opérations du LET de Neuville.

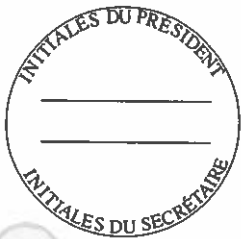
ADOPTÉE

ACHAT DE CONDUITES HORIZONTALES DE BIOGAZ POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE NEUVILLE

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a demandé des soumissions pour l'achat de conduites horizontales de biogaz pour le LET de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Fusionex	21 649,03 \$



° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Marcel Baril	22 429,88 \$
Plastiques Desmarais	22 548,35 \$

SUR LA PROPOSITION DE M. JACQUES TESSIER, IL EST RÉSOLU :

43-03-2016

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf retienne la soumission de Fusionex pour l'achat de conduites horizontales de biogaz pour le LET de Neuville au prix soumis de 21 649,03 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE EN DATE DU 17 MARS 2016

Le bordereau de correspondance du 17 mars 2016 est déposé et les membres du conseil d'administration en prennent connaissance.

AFFAIRES DIVERSES

A) MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE CIVILITÉ

CONSIDÉRANT QU'une politique de civilité a été adoptée par le conseil d'administration le 20 septembre 2007 par sa résolution 108-09-2007;

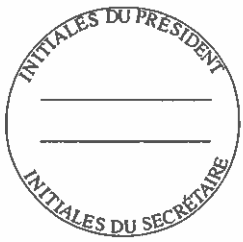
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une mise à jour de cette politique de civilité;

SUR LA PROPOSITION DE MME CHANTALE HAMELIN, IL EST RÉSOLU :

44-03-2016

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf adopte la nouvelle politique de civilité ci-dessous et accepte de défrayer le montant établi selon chaque situation :

SITUATION	ACTION
Décès	
Employé(e), membre du Conseil en fonction	Fleurs ou don de 50 \$ Libération des employés du service pour les funérailles
Père, mère, conjoint(e) actuel(le), enfant des employés et membres du Conseil en fonction	Fleurs ou don de 50 \$
Absence prolongée de plus de 30 jours (maladie)	Carte de souhaits de prompt rétablissement
Mariage d'un(e) employé(e) ou d'un membre du conseil en fonction	Carte de souhaits et un montant de 50 \$
Naissance ou adoption d'un enfant d'un(e) employé(e) ou d'un membre du conseil en fonction	Carte de souhaits et un montant de 50 \$
Départ pour la retraite, employé(e) de 10 ans et plus de services	Montant de 100 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Ancienneté employé(e) (date d'embauche)	
	Marque de reconnaissance
40 ans	Valeur de 400 \$
35 ans	Valeur de 350 \$
30 ans	Valeur de 300 \$
25 ans	Valeur de 250 \$
20 ans	Valeur de 200 \$
15 ans	Valeur de 150 \$

ADOPTÉE

B) PROGRAMME DES COUCHES RÉUTILISABLES

M. Daniel Perron demande si la Régie pourrait éventuellement offrir un programme de couches réutilisables. Le président, M. Bernard Gaudreau, mentionne que le conseil d'administration de la Régie a déjà étudié cette possibilité il y a quelques années déjà. Il a plutôt été décidé de laisser à chaque municipalité le soin d'offrir ce genre de programme à ses citoyens si elle le souhaite. Certaines municipalités situées sur le territoire de la Régie offrent aux familles une subvention de 100 \$ avec une preuve d'achat. On remarque que très peu de familles optent pour des couches réutilisables.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 15;

**SUR LA PROPOSITION DE MME ROSE-LINE LAVOIE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire-trésorière

45-03-2016